



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
29 septembre 2022

Date d'affichage  
29 septembre 2022

Avis 2022\_32

Convention antenne  
relais Syscom

Envoyé en préfecture le 24/10/2022  
Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le 25/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
ID : 073-217300508-20221006-DELIB322022-DE

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

**Etaient présents :** Michel ARDOUVIN, Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Marc DRIVET, Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT,

**Pouvoirs :** Jean-Claude DIJOURD qui a donné pouvoir à Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER qui a donné pouvoir à Michel ARDOUVIN, Jacques VROMANT qui a donné pouvoir à Sophie GOMMET

**Absents excusés :** Marc BARRILLON, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Cécile GAVARD, Jacques VROMANT .

**Secrétaire de séance :** Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

**Michel ARDOUVIN** rappelle le contexte des 2 conventions en cours et contexte historique de ces antennes positionnées au lieu-dit « des bévieu ».

Nous avons lors de notre précédent conseil municipal validé le renouvellement de notre convention avec l'opérateur historique SFR & TowerCo Hivory jusqu'au 01 février 2036.

Suite à des discussions difficiles, tant financières que pour s'aligner sur les dates d'échéance, finalement, Syscom, le TowerCo pour l'opérateur Orange consent à convenir sur une nouvelle convention en date du 01 février 2036 également.

Ces 2 conventions pourront éventuellement se renouveler ensuite pour une durée identique de 6 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention proposé par Syscom.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette nouvelle convention.

Fait et délibéré en séance.  
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marc DRIVET

